

Le Rectorat attribue à l'établissement d'enseignement public du second degré, un volant d'HSE pour l'équipe pédagogique.

La collectivité territoriale de référence pour les collèges peut participer au fonctionnement de l'atelier (déplacements des élèves, billetterie, fongibles...), en attribuant une subvention spécifique.

Des partenaires privés.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- 1 – Collaborer avec un partenaire
- 2 -- Privilégier la pluridisciplinarité et familiariser un groupe d'élèves avec l'histoire des sciences et des idées
- 3 – Créer un lien avec l'enseignement partagé d'Histoire des Arts
- 4 – Proposer une dimension pédagogique innovante

Liens de téléchargement du dossier de candidature



<http://daac.etab.ac-lille.fr/doscandidatureAST.doc> (word - formulaire à compléter directement sur PC)

Pour plus de renseignements :

DAAC : secretariat.daac@ac-lille.fr
DEVEP : devep-ets-actpedago@ac-lille.fr